



## LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent justifier de revenus fiscaux de référence de l'année n-2 ne dépassant pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafond de ressources Zone B et C
1	24 683 €
2	32 914 €
3	38 072 €
4	42 187 €
5 et plus	46 291 €

## LE LOGEMENT



- Neuf, occupé à titre de résidence principale
- Prix d'acquisition n'excédant pas **2 826,65 € TTC** par m<sup>2</sup> pour les communes situées en zone B1, **2 466,80 € TTC** pour les communes situées en zone B2, et **2 396,96 € TTC** pour les communes situées en zone C (**prix applicables aux nouveaux programmes conventionnés**).

Intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer.



## L'AIDE

	Ménage sans enfant	Ménage avec enfant
Logement individuel (y compris logements en bande)	2 000 €	3 000 €
Logement collectif ou intermédiaire superposé	3 000 €	4 000 €

A noter : l'aide est directement versée au promoteur immobilier et vient en déduction du prix.